



Récupération marchandise

Par Kels

Bonjour,

Je me permets de poser ma question ici, car je ne trouve pas d'information en ligne.

Je suis responsable d'exploitation pou plusieurs enseignes de commerce.

J'ai un client qui a acheté un article en magasin assez encombrant au mois de mars, il devait passer pour le récupérer, mais pas de signe du client avant juillet, soit 4 mois après son achat, sauf qu'il nous dit avoir perdu son ticket de caisse. Nous avons fait une recherche pour essayer de retrouver la facture et nous nous sommes rendu compte que nous n'avons plus l'article en stock.

Le client demande un remboursement et ne souhaite pas attendre que la prochaine livraison.

Ma question est, a-t-il le droit au vu du délai de réclamer un remboursement ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous signé un contrat (qui peuvent être des conditions de vente acceptées par le client) ?

Quand pourrez-vous mettre l'article à la disposition du client ?

Par Kels

Non pas de contrat, l'article peux être disponible pour fin août.

Par Kels

Merci pour votre retour.

Avez-vous une référence d'article qui évoque cela?